

C- Les perspectives**1- Multiplication et diversification des accords de libre-échange et des partenaires****Document 1 : les accords de libre-échange signés par le Maroc**

Accords	Champ d'application
Maroc-Union Européenne (signé le 26/02/1996 et entré en vigueur le 1 ^{er} mars 2000)	Instauration progressive d'une zone de libre-échange industrielle à l'horizon 2012 ; Libéralisation des échanges agricoles de manière progressive ; Libéralisation des échanges de services et du droit d'établissement.
Accord d'Agadir (signé à Rabat le 25 février 2004, entre le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie, et entré en vigueur le 6 juillet 2007 et s'inscrit dans le cadre du processus Euro-méditerranéen)	Cet accord concerne tous les produits échangés entre les quatre pays, à l'exception : Des produits prohibés pour des raisons sanitaires, de moralité, de sécurité publique et de sauvegarde de l'environnement, Des produits agricoles concernés par la clause dite de « préférence ».
Maroc-USA (signé le 15 juin 2004, l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2006)	Cet accord porte sur tous les domaines de l'activité économique.
Maroc-Turquie (signé le 7 avril 2004 et entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2006, l'accord avec la Turquie a été conclu dans le cadre du renforcement du processus Euro-méditerranéen)	Cet accord concerne le commerce des biens.
Maroc-Emirats Arabes-Unis (signé le 25 juin 2001 et entré en vigueur le 9 juillet 2003)	Cet accord prévoit l'exonération totale des droits de douanes pour tous les produits échangés entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis, et ce à compter du premier janvier 2005, à l'exception des produits prohibés pour des raisons sanitaires, de moralité, de sécurité publique et de sauvegarde de l'environnement, des produits fabriqués dans les zones franches des deux pays, et des produits agricoles concernés par la clause de préférence.

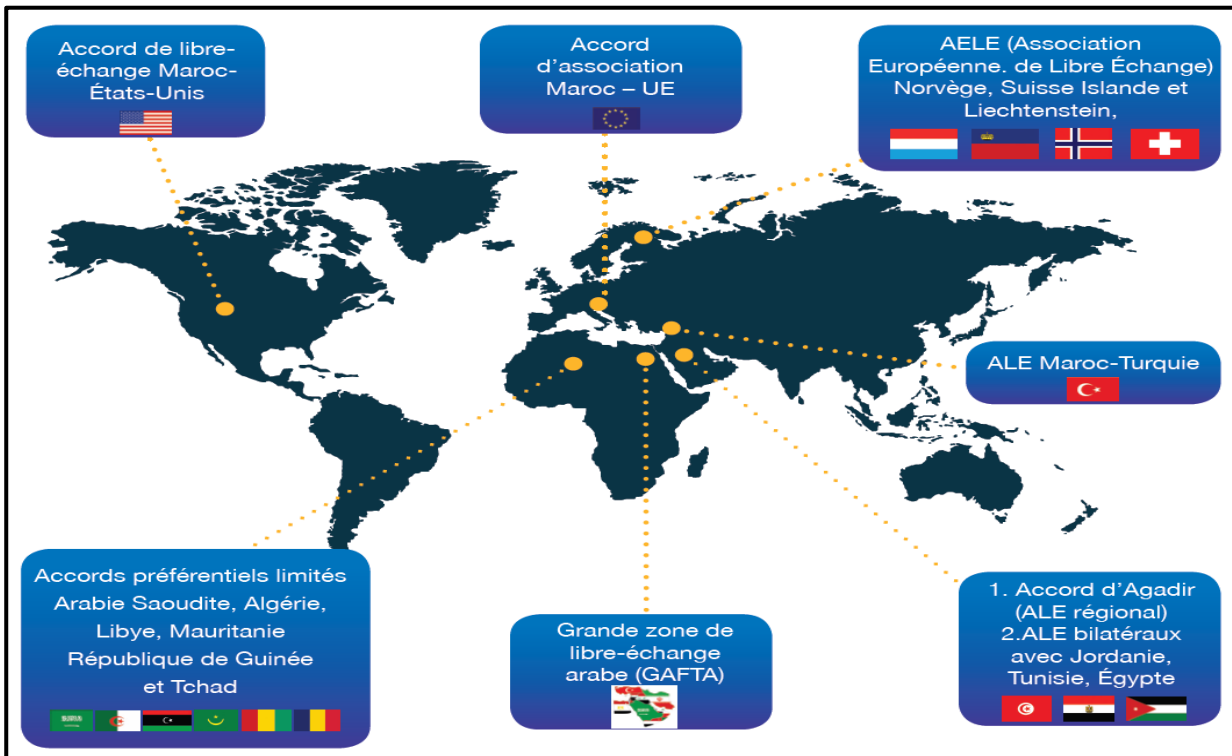
Source : Ministère du commerce extérieur

Considérant la place prépondérante du commerce extérieur dans l'économie nationale, le Maroc s'est engagé dans une politique d'ancrage de son tissu productif dans l'économie internationale. Cet engagement s'est traduit concrètement par l'adhésion au système commercial multilatéral du GATT/ OMC, né au Maroc, à Marrakech en 1995, et par l'adoption de la loi 13-89 consacrant le principe de libéralisation des échanges et matérialisant la rupture avec le modèle du commerce administré. Par la suite, la politique d'ouverture s'est traduite par l'adoption de textes visant l'amélioration de l'environnement juridique des affaires et des investissements.

Dans ce cadre, le Maroc a signé plusieurs accords de libre-échange, notamment avec l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique et la Turquie (voir le tableau ci-dessus). Jusqu'à présent, le Maroc reste encore déficitaire avec tous ces pays.

En plus des accords de libre-échange, le Maroc a signé des accords préférentiels de commerce avec plusieurs partenaires, notamment l'Arabie Saoudite et la Mauritanie (voir le document 2).

Document 2 : Carte représentant les différents accords commerciaux signés par le Maroc.



2- Développement de la diplomatie économique, de la logistique et des actions promotionnelles

La diplomatie économique : elle correspond à l'ensemble des actions qui visent la promotion des intérêts économiques d'un pays à l'étranger. Elle est mise en place par des instances publiques, comme le ministère des affaires étrangères et le parlement. Parmi ses objectifs, nous avons : soutenir les entreprises nationales à l'exportation, faire connaître l'économie nationale à l'étranger et attirer des investisseurs étrangers.

Ces dernières années la diplomatie économique du Maroc s'est orientée vers le continent africain. Cette démarche diplomatique, couronnée par le retour du Maroc à l'Union africaine, est basée sur la coopération sud-sud comme mécanisme de la complémentarité économique et du développement commun en Afrique.

La logistique : afin de promouvoir son commerce extérieur et consolider son insertion à l'économie mondiale, le Maroc a investi considérablement dans sa logistique : la création du port Tanger Med, l'élargissement des axes autoroutiers et de chemins de fer pour faciliter le transport des marchandises, la création des zones franches (comme Tanger Free Zone et la zone franche de Kenitra), etc.

Actions promotionnelles : pour promouvoir les exportations et accompagner les entreprises exportatrices, l'Etat marocain a mis en place plusieurs dispositifs. A cet égard, les moyens de Maroc Export (organisme public de promotion) ont été sensiblement renforcés en vue de diversifier la nature et les modes de son intervention (Campagnes de communication, Caravanes de l'export en Afrique, Salons professionnels, etc.).

Bon courage

